

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [3]

Rubrik: International

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tour d'horizon

INTERNATIONAL

Suisse

Saint-Gall

Lors des élections au Grand Conseil, Lone Rohner, exclue par son parti, pose sa candidature sur une liste indépendante, mais les électeurs la remettent sur la liste PDC et l'élisent également sur l'autre liste. Elle rafle ainsi deux sièges !

Obwald

La commune de Kern est la seule à n'avoir pas encore accordé les droits politiques aux femmes, mais une initiative vient d'être déposée par une grande majorité des citoyens et citoyennes. Il y a de l'espoir...

Zoug

En été 1977 le Conseil d'Etat avait refusé la motion de la conseillère Margrit Spillmann demandant la même formation pour les garçons et les filles. Mais en automne 77 une autre motion était déposée, que le Conseil d'Etat a acceptée. Dès cette année, garçons et filles auront les mêmes programmes. Les « différences biologiques » (?) invoquées il y a trois ans semblent donc avoir disparu !

France

La Polonaise

A propos de l'élection d'Yvonne Choquet-Bruhat à l'Académie des sciences, Françoise Giroud rappelle les circonstances de la non-élection de Marie Curie. C'était en 1911. Bon. Mais en 1967, lorsqu'on émit un timbre à l'effigie de Marie Curie, on donna comme instruction au dessinateur de s'inspirer d'une photo « où elle n'ait pas l'air polonaise ». « On ne pouvait hélas ! ajoute Françoise Giroud, empêcher qu'elle eût l'air d'une femme. »

Allemagne fédérale

Un rapport sur les avortements

Le Bundestag a chargé une commission d'experts d'analyser les conséquences de l'introduction en 1976 de la solution des indications médicales et sociales. Le rapport de cette commission (560 pages) vient d'être publié. Il constate que les 2/3 de la population ne souhaitent pas le retour à une pratique plus restrictive en matière d'avortement. 36 % sont pour la solution des délais, 8 % pour la libéralisation complète. 4 % seulement sont pour l'interdiction de l'avortement. Il est vrai qu'en 1978 le nombre d'avortements annoncés a augmenté et dépassé 70 000, mais le nombre des avortements clandestins a probablement diminué, et a certainement diminué le nombre des femmes se rendant dans les cliniques spécialisées en Angleterre ou en Hollande. D'après l'analyse des experts, une proportion importante des femmes ressentent comme pénible et inutile la procédure d'examen par les médecins-conseils et les assistantes sociales. Les experts recommandent à la place de cette procédure une information intensive sur les moyens anticonceptionnels. Mais le gouvernement estime impossible pour des raisons financières de mettre la distribution de ces moyens à la charge de la sécurité sociale.

Suède

Théories et pratiques

Tout ne va pas pour le mieux dans ce paradis de l'égalité que semble être la Suède. Tout a été fait au plan légal, mais un rapport basé sur 7 500 interviews de femmes entre 20 et 60 ans — fait à la demande du Conseil de l'Egalité — conclut d'une manière surprenante : la femme suédoise voit encore peu d'effets

des mesures légales, les habitudes meurent lentement, il faut attendre une nouvelle génération, cinquante ans peut-être, pour que l'égalité devienne réalité. La disposition légale qui semble avoir le plus de peine à s'introduire dans la pratique est le congé maternité pour les hommes, ceux-ci redoutent qu'on ne se moque d'eux dans leur entourage et spécialement à leur place de travail, s'ils demandent à en bénéficier.

Norvège

Avant les déclarations récentes du pape Jean Paul II, on pouvait lire dans un journal norvégien :

A l'occasion de la Conférence scandinave des évêques, Mgr. Gran d'Oslo se prononçait en faveur de l'acceptation d'un certain nombre de mariages parmi les prêtres. Il mentionnait les mariages du clergé protestant, où les femmes jouent un rôle important dans les affaires de la paroisse en précisant : « elles sont de bonnes ménagères, une qualité à ne pas sous-estimer à une époque où les domestiques ont pratiquement disparu et les nonnes sont toujours moins nombreuses. »



Irlande

Le drame continue

1976 : le conducteur d'un camion est tué. Le camion fou s'écrase contre une maison en tuant trois enfants au passage. Ce drame déclenche l'action des Femmes pour la Paix, dont les initiatrices recevront le Prix Nobel de la Paix. Mais la mère des enfants, Anne Maguire, ne s'est jamais remise, et elle vient de se suicider. La tragédie continuera aussi longtemps que le terrorisme sévira.

Israël

Les femmes à court d'arguments...

La Knesset, par 58 voix contre 53, a supprimé la possibilité d'invoquer des arguments sociaux ou économiques pour justifier un avortement. Cette décision a été prise, sur le dos des femmes, pour des raisons purement politiques : soutien au gouvernement Begin, désir de voir remonter le taux de natalité.

Etats-Unis

Sécurité sociale et avortement

La Cour fédérale du district de Brooklyn vient de rendre un jugement considérant comme anticonstitutionnel le fait que la sécurité sociale ne rembourse pas les frais d'avortement d'une femme nécessiteuse. Il peut encore être fait appel de ce jugement à la Cour suprême.

Perle Bugnion-Secretan

Si A = B, B = A

On s'accorde généralement à reconnaître à l'égalité la propriété de réciprocité. La Cour suprême allemande, en tout cas, l'a appliquée avec éclat en accordant aux hommes célibataires le



même privilège que celui octroyé aux femmes seules : comme elles, ils auront droit à un jour de congé mensuel pour passer l'aspirateur chez eux, faire leur lessive et reprendre leurs chaussettes. Cet arrêt répond à l'appel d'un infirmier à qui l'hôpital qui l'employait avait refusé ce droit, sous la bénédiction du tribunal des prud'hommes. La Cour suprême, elle, a jugé selon le principe constitutionnel d'égalité de traitement des deux sexes.

En revanche, la Deuxième Cour de droit public du TF de notre pays ne l'entend pas de cette oreille. Un fonctionnaire fédéral a déposé une plainte concernant l'inégalité de traitement entre les sexes dans l'âge de la retraite ; plainte qui a été rejetée au nom de la « différence biologique » fondant cette inégalité. Si le Tribunal reconnaît que les mentalités changent, ce serait plutôt dans le sens contraire, soit vers une standardisation de l'âge de la retraite à soixante-cinq ans, et non à soixante-deux ans.

C.C.

Du côté des organisations

Nations Unies

Femmes, démographie, développement

Plusieurs conférences successives des Nations Unies ont fait prendre conscience du lien étroit entre le statut de la femme et le développement socio-économique. Il est manifeste que l'instruction pour les femmes entraîne une diminution du nombre des naissances, et qu'une démographie moins galopante est la condition du développement. Les plans d'action adoptés à Bucarest (Conférence sur la population) et à Mexico ont suscité des programmes ayant spécifiquement trait aux femmes, et favorisé l'intégration des femmes dans la planification du développement, mais il n'est pas encore certain qu'on en ait tous les effets escomptés.

La présence effective des femmes aux postes où se prennent des décisions est une condition *sine qua non* du succès des programmes pour les femmes. C'est le cas par exemple au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), où 35 % des administrateurs sont des femmes. En revanche, la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail de 1976, où il n'y avait probablement pas autant de femmes aux positions-clés, a adopté une stratégie du développement « axée sur la satisfaction des besoins essentiels », qui ne semble pas avoir trouvé l'agrément des femmes. Elle part en effet d'une approche « d'aide sociale » qui tend à marginaliser encore les femmes, « à confirmer les croyances et préjugés quant à la faiblesse et à l'inaptitude des femmes ». Si on ajoutait à cette stratégie des éléments couvrant véritablement les besoins des femmes

— et qui, mieux que les femmes, pourrait les expliciter ? — elle contribuerait « à l'intégration de femmes dans le processus de développement, à la réduction des taux de croissance démographique et à l'édification d'une société plus juste pour tous ».

Ces réflexions sont tirées d'un intéressant article dans *Forum du développement* de décembre 1979 (Office de l'information des Nations Unies). Si elles concernent le tiers monde, elles sont valables aussi pour les pays industrialisés, où la part des femmes aux décisions est toujours et partout insuffisante.

ONG

Le Forum

Les Organisations Non Gouvernementales, ONG, mettent sur pied un forum parallèle à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour les femmes, à Copenhague du 14 au 30 juillet. Tout en facilitant le moyen de suivre à distance les travaux de la Conférence, le Forum permettra à des hommes et à des femmes de toutes les régions et de tous les milieux d'échanger des informations et des points de vue, et de « développer une stratégie de changement, en particulier dans les domaines couverts par la Conférence : égalité, développement, paix ».

Perle Bugnion-Secretan

BIT

Du côté de l'Est

Le Bureau International du Travail vient de publier une étude sur l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi, dans 5 pays de l'Est. Comment la combinaison de facteurs économiques et idéologiques, comment l'infrastructure qui en résulte contribuent à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes au travail : telles sont les questions posées dans cette étude. A l'heure où l'initiative de l'égalité est débattue dans notre pays, il peut être intéressant de voir comment le même problème est considéré et résolu dans un système économique différent du nôtre.

(1979, 85 pp., Fr. 15, Réf: 92-2-202167-3, à commander au BIT, Publications, 1211 Genève 22)

C. C.

EMMAÜS

débarrasse **gratuitement**
votre appartement, bureau,
cave, grenier et voitures

Communauté d'Emmaüs - 5, route de Drize - Tél. 42 39 59
Genève - CCP 12 - 1222